



SNUipp-FSU 77 – 12 Bd de l'Almont – BP 85 77001 MELUN CEDEX

Téléphone : 01 64 09 54 00 -

site Internet : <http://snu77@snuipp.fr> -

courriel : snuipp77.changerdept@gmail.com

MODELE DE COURRIER DE DEMANDE D'EXEAT

Courrier à envoyer à :
Madame la Directrice Académique
de Seine-et-Marne
Cité Administrative
20 quai H. Rossignol
77010 MELUN CEDEX

Objet : demande d'exeat au titre de rapprochement de conjoints (ou situation médicale ou situation sociale)

Madame la Directrice Académique,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une autorisation d'exeat au titre de rapprochement de conjoints (ou autre raison) à compter de la rentrée 2017 pour le(s) département(s) de (liste des départements sollicités dans l'ordre de vos préférences)

Il faut développer ici votre argumentaire, expliquer qu'un changement dans votre vie personnelle ou dans la vie professionnelle de votre conjoint motive cette demande

Ex : « Mon mari (ou concubin) travaille à depuis le »

(Raisons personnelles et situations exceptionnelles)

Veillez trouver ci-joint:

(Toute attestation nécessaire à votre argumentation ainsi que les documents demandés par l'administration)

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de mon profond respect.

Signature

NOTICE

L'INEAT

La demande d'ineat est semblable, il suffit de remplacer exeat par ineat, de changer les termes de la première phrase et l'adresse de la direction académique. Si vous sollicitez plusieurs départements, il faut rédiger une demande d'ineat pour chaque département.

Prenez contact avec le SNUipp-FSU du département demandé et transmettez un double de votre demande d'ineat aux élus du personnel du département concerné. Renseignez-vous également sur le calendrier des exeat et ineat et sur les pièces justificatives exigées dans ce département afin de compléter votre dossier d'ineat.

MODALITES PRATIQUES

Envoyer l'ensemble du dossier à la Directrice Académique de Seine-et-Marne et des photocopies de votre demande d'ineat pour information au Directeur-trice Académique du département que vous demandez.

*Tout dossier doit être envoyé **avant le vendredi 28 avril 2017** avec les pièces justificatives suivantes :*

ATTENTION : Pour chaque département sollicité, fournir une série complète de pièces justificatives

- **Pour toutes les demandes**
 - une enveloppe libellée à l'adresse de la DSDEN de chaque département sollicité;
- **Pour les demandes formulées au titre d'une situation médicale et/ou sociale**
 - Une lettre expliquant le lien entre les vœux émis et la situation médicale
 - La notification de la RQTH
 - Pour les enfants souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical, notamment en milieu hospitalier
 - Une enveloppe cachetée sur laquelle figurera la mention «confidentiel médical» ou «confidentiel social» comprenant un certificat médical de moins de 3 mois, des photocopies de comptes rendus d'examens médicaux
 - Des justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne
- **Pour les demandes formulées au titre du rapprochement de conjoint:**
 - une photocopie du livret de famille (acte de mariage et naissance des enfants) ou photocopie du PACS;
 - une attestation professionnelle du conjoint avec date d'embauche dans le département souhaité (datée de moins de trois mois) *ou* contrat de travail accompagné des 3 derniers bulletins de salaire *ou* photocopie de l'arrêté de mutation du conjoint *ou* attestation récente d'inscription au Pôle-emploi et attestation de la dernière activité professionnelle ;

- **Pour les demandes formulées au titre de la résidence de l'enfant :**

- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
- photocopie de la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant ou attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement,
- En cas d'autorité parentale unique, photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant et toute pièce justificative attestant que la mutation obtenue permettra une amélioration des conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilités de prise en charge ...)

Pour toute demande exceptionnelle (raison médicale ou sociale), il est indispensable de contacter les médecins de prévention de la Direction Académique de Seine-et-Marne (Dr Tsakiris ou Dr Basset au 01 64 41 26 31) ou les assistantes sociales des personnels (01 64 41 27 49).

SNUipp-FSU 77– 12 Bd de l'Almont – BP 85 77001 MELUN CEDEX

Téléphone : 01 64 09 54 00 -

site Internet : <http://snu77@snuipp.fr>

courriel : snuipp77.changerdept@gmail.com